

SOMMAIRE¹

Royaume-Uni – Demandes de satisfaction équitable présentées par des requérants dont les droits au titre de l'article 2 du Protocole n° 1 à la Convention, selon un premier arrêt de la Cour, ont été violés par l'existence, dans des écoles d'Ecosse, de châtiments corporels comme mesure disciplinaire

ARTICLE 50 DE LA CONVENTION

A. Dommage matériel et moral

1. demandes de *Mme Campbell* pour réparation et remboursement des dépenses personnelles et du coût de l'enseignement privé dispensé à ses enfants – compte tenu des circonstances, rejet ;

2. demande de *Mme Cosans* pour dommage moral – rejet – premier arrêt constatant une méconnaissance de ses droits constituée déjà une satisfaction équitable suffisante ;

3. demande de *Jeffrey Cosans* pour dommage moral (allégation que son exclusion temporaire de l'école l'a empêché d'achever ses études et a limité ses perspectives d'emploi) – Cour constate un certain dommage moral mais, après examen des faits, ne voit pas dans l'exclusion temporaire la cause principale des difficultés matérielles rencontrées – acceptation seulement partielle.

B. Frais et dépens attribuables aux procédures à Strasbourg – demandes de *Mmes Campbell* et *Cosans* – acceptation seulement partielle.

C. Incompétence de la Cour pour ordonner au Royaume-Uni de prendre l'engagement, sollicité par *Mme Campbell*, que les enfants de celle-ci ne subiraient pas de châtiments corporels à l'école.

D. *Conclusion* : Royaume-Uni tenu de payer certaines sommes pour dommage matériel et moral ainsi que pour frais et dépens – déclaration d'irrecevabilité ou rejet des demandes pour le surplus.

REFERENCES A DES ARRETS ANTERIEURS DE LA COUR

7.5.1974, *Neumeister* (article 50); 13.6.1979, *Marckx*; 6.2.1981, *Airey* (article 50); 25.2.1982, *Campbell* et *Cosans*; 18.10.1982, *Le Compte, Van Leuven* et *De Meyere* (article 50); 18.10.1982, *Young, James* et *Webster* (article 50); 24.2.1983, *Dudgeon* (article 50)

1. Rédigé par le greffe, le présent sommaire n'engage pas la Cour.

PUBLICATIONS DE LA COUR EUROPÉENNE DES
DROITS DE L'HOMME

PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COURT OF
HUMAN RIGHTS

Série A : Arrêts et décisions
Series A: Judgments and Decisions

Vol. 60

AFFAIRE CAMPBELL ET COSANS

ARRET DU 22 MARS 1983

(ARTICLE 50)

CASE OF CAMPBELL AND COSANS

JUDGMENT OF 22 MARCH 1983

(ARTICLE 50)

GREFFE DE LA COUR REGISTRY OF THE COURT
CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE
STRASBOURG

1983

CARL HEYMANNS VERLAG KG · KÖLN · BERLIN · BONN · MÜNCHEN